

Garonne

n°13
juin
2007



Une Garonne sous dépendance

Un premier semestre 2007 marqué par des débits faibles, habituels, puis abondants pour la saison

actualité ► en pages 2-3



Exemples d'actions locales

Contribuer à faire émerger des chartes paysagères ou des plans de paysages à l'échelle intercommunale.

zoom ► en pages 8-9-10

Réaffirmer l'identité de la Garonne

Le dernier Info-Garonne a porté sur le plan Garonne, initié par l'État, proposant des actions pour les 10 prochaines années. Son élaboration a été clôturée par une ultime réunion du comité de pilotage le 19 mars dernier. Afin d'enrichir le volet paysager et culturel du plan Garonne, le Sméag mène actuellement une étude sur les paysages de Garonne dont les conclusions devraient être publiées après l'été.

à la une ► en pages 6-7-8

éditorial

Et les paysages...

Ces derniers mois, la Garonne s'est souvent invitée dans les colonnes des quotidiens. Jusqu'à mi-mars, un déficit pluviométrique exceptionnel a fait craindre un étiage estival encore plus sévère que celui de l'an passé. Et puis il a plu, longtemps et parfois trop. En quelques semaines, des débits importants et une inondation ont éclipsé la peur d'un manque d'eau. Pourtant, une fois les neiges fondues, il suffirait de deux ou trois semaines sans précipitation pour qu'une baisse importante des débits fasse ressurgir cette crainte et justifier les décisions prises. Cette attention bien légitime aux épisodes hydrologiques extrêmes ne doit pas faire oublier que la Garonne est bien plus qu'un simple exutoire d'eau de pluie. C'est un milieu vivant, un espace de biodiversité remarquable dont l'intérêt est reconnu au travers de protections tant nationales qu'européennes.

Mais l'attachement des riverains à leur fleuve, l'attrance des touristes pour la Garonne, les aménagements de ses berges par les collectivités procèdent le plus souvent de perceptions, d'impressions, de ressentis. Ces approches plus sensibles qu'utilitaires sont relativement récentes. Un tel changement de regard a fait naître de nouvelles attentes qu'il fallait prendre en compte dans une vision prospective d'ensemble. Le Sméag a donc souhaité que le plan Garonne inclue une analyse du patrimoine paysager et culturel de la vallée, destinée à mieux orienter la préservation de paysages typiques, la valorisation de sites remarquables et la mise en lumière d'éléments architecturaux caractéristiques. Une première analyse globale des paysages de Garonne doit être publiée prochainement.

Ce numéro d'Info Garonne en présente la raison d'être et les grandes composantes.



Jean CAMBON
Président du SMEAG

Une Garonne sous dépendance

Un premier semestre 2007 marqué par des débits successivement faibles, habituels, puis abondants pour la saison

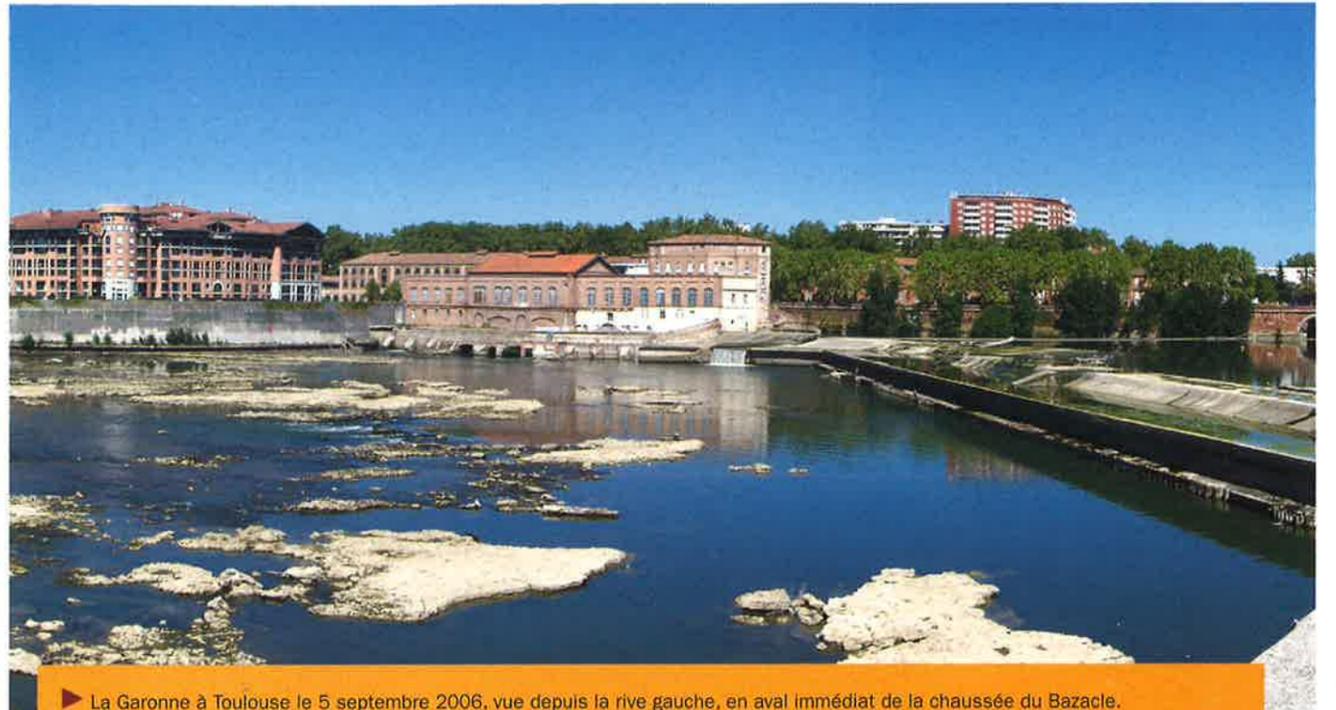
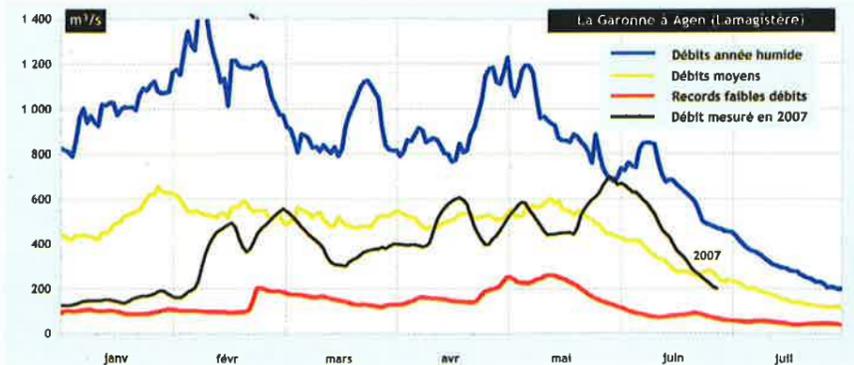
Les débits s'écoulant en Garonne dépendent en fait de trois types d'alimentation : les nappes, la neige et la pluie. Malgré les pluies abondantes de ces derniers mois, les nappes, principales sources d'alimentation de la Garonne en été, ne se sont pas pleinement reconstituées. En effet les pluies de printemps sont moins efficaces pour assurer cette fonction que celles d'hiver, la végétation absorbant l'essentiel de l'eau tombant du ciel. En revanche, les précipitations ont bien alimenté, à la fois les réserves artificielles de piedmont et de plaine, mais aussi le stock neigeux pourtant très déficitaire de cet hiver. Mais la neige ayant fondu rapidement, remplissant efficacement au passage les réserves d'altitude, le risque d'entrée précoce en période d'étiage* persiste toujours en Garonne agenaise. À Agen, les débits mesurés en ce premier semestre oscillent entre la normale (courbe jaune sur le graphe ci-dessous) et une hydrologie peu abondante de fréquence quinquennale (courbe orange). En ce début du mois de juin, la situation s'est bien améliorée et chaque petite crue retarde la date d'entrée en étiage. En 2006, à cette même date, nous étions déjà à des niveaux records de faibles débits sur toutes les stations de la Garonne. Les débits qui seront observés d'ici l'été dépendront en fait des pluies toujours incertaines, pouvant ruisseler

abondamment, provoquant ainsi des montées d'eau aussi brutales que fugaces, donc inefficaces quant à la recharge durable des nappes et de nos cours d'eau.

Dispositif de soutien d'étiage en 2007

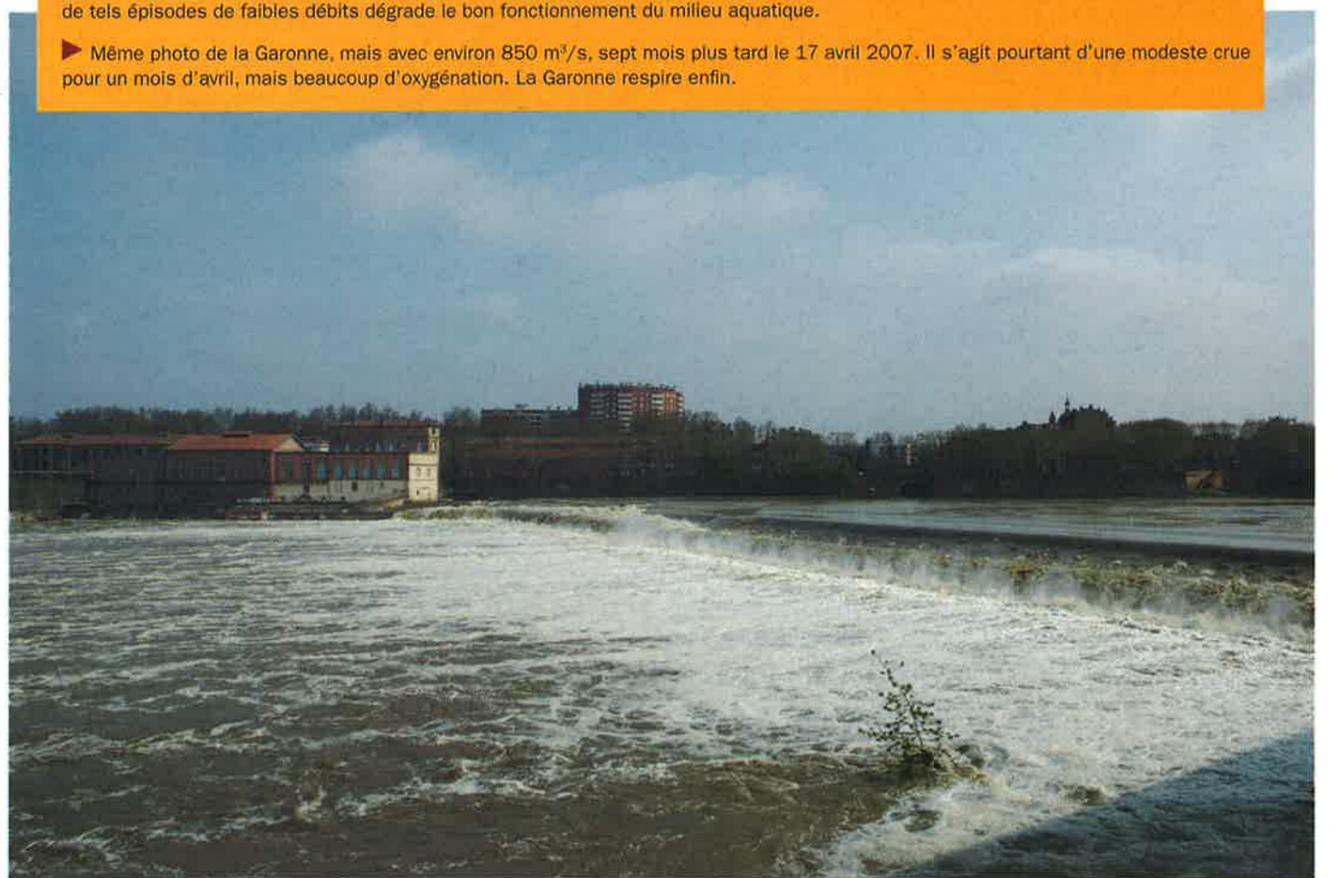
Au début du premier trimestre, nous pouvions craindre une véritable catastrophe pour cet été avec en particulier un étiage particulièrement précoce et sévère à l'instar de l'année 2006. En janvier, en tout point du bassin, les débits flirtaient même avec les records absolus de faibles niveaux des 45 dernières années. Le Sméag, à titre de prévention, a ainsi organisé le dispositif de soutien d'étiage pour répondre à une situation potentiellement critique, la plupart des réserves du bassin étant à cette date anormalement vides. La ressource a été renforcée de 11 hm³ avec une anticipation de 15 jours de la date de début de soutien d'étiage. Le Sméag dispose ainsi d'un volume d'eau qui passe de 40 à 51 millions de mètres cube. La convention qui associe le Sméag, l'Agence de l'eau, le Comité de bassin Adour-Garonne, l'État et Electricité de France permet de disposer de cette ressource d'origine hydroélectrique, située essentiellement en Ariège, du 18 juin (au lieu du 1^{er} juillet) jusqu'au 31 octobre 2007, période automnale statistiquement la plus délicate en Garonne pyrénéenne. ■

* Période d'étiage est la période de basses eaux d'un cours d'eau. Pour la Garonne, cette période s'étale normalement de la mi-juillet (après la fonte des neiges) à la mi-octobre, voire au-delà, jusqu'en hiver.



► La Garonne à Toulouse le 5 septembre 2006, vue depuis la rive gauche, en aval immédiat de la chaussée du Bazacle. Le débit est d'environ 27 m³/s et il fait chaud. Il manque alors près de la moitié du niveau d'eau minimum réglementaire. La répétition de tels épisodes de faibles débits dégrade le bon fonctionnement du milieu aquatique.

► Même photo de la Garonne, mais avec environ 850 m³/s, sept mois plus tard le 17 avril 2007. Il s'agit pourtant d'une modeste crue pour un mois d'avril, mais beaucoup d'oxygénation. La Garonne respire enfin.



L'objectif est clair : si le débit du fleuve diminue trop, des lâchers d'eau seront organisés par le Sméag pour tenter de garantir le bon fonctionnement de l'écosystème aquatique et limiter les conflits entre usages. Le coût maximal prévisionnel de l'opération est de 3,3 millions d'euros financés à 50 % par l'Agence de l'eau, à 32 % par le Sméag et à 18 % par Électricité de France.



► La Garonne en crue à Beauzelle (31) le 17 avril 2007. Aujourd'hui, la situation ressemble à celle de 2005, mais il faudra suivre avec attention les jours qui viennent. En effet, chaque jour de gagner avec un niveau de débit élevé, retarde la date d'entrée en étiage qui est l'un des facteurs les plus importants pour la bonne gestion des ressources. En 2006, et à cette même date, nous étions déjà à des niveaux d'étiages sur toutes les stations de la Garonne.

Le retour des crues printanières en Garonne toulousaine ?

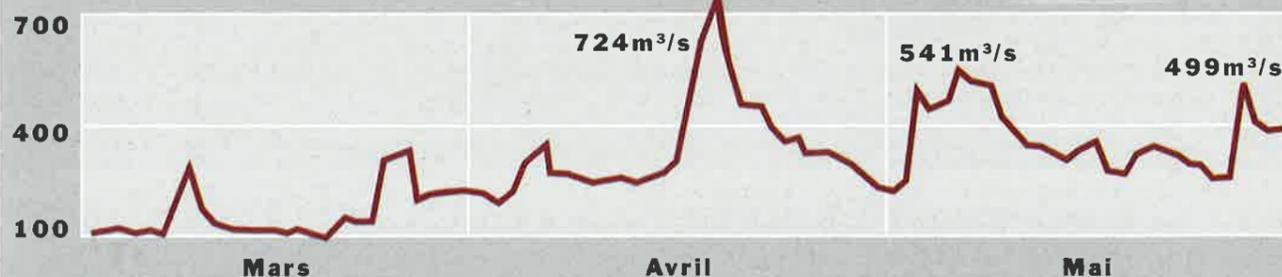
Après ces dernières années caractérisées par la quasi absence de crues printanières, les Toulousains ont été surpris de constater à la mi-avril, puis courant mai, de belles montées d'eau en Garonne.

Sur l'illustration ci-dessous, le 17 avril, par exemple, le débit de la Garonne a quadruplé en quelques heures avec une pointe horaire à quelques 850 mètres cubes par seconde (m^3/s), soit $724 m^3/s$ en moyenne journalière. Pour notre Garonne, il s'agit en fait d'une toute petite crue

pour un mois d'avril, la crue de fréquence de retour de 2 ans étant quant à elle de $1\ 200 m^3/s$. Toutefois, plus en amont, du côté de Saint-Gaudens, d'où provenait l'essentiel de cette eau, la Garonne est montée à $430 m^3/s$, soit $293 m^3/s$ en moyenne journalière, ce qui représente

une crue moins fréquemment rencontrée, de fréquence de retour de 4 à 5 ans. En revanche, les montées d'eau des 5 et 26 mai ont été bien plus faibles avec respectivement 541 et $499 m^3/s$ sur Toulouse et 138 et $124 m^3/s$ sur Saint-Gaudens. ■

Débit moyen journalier en m^3/s mesuré en Garonne à Toulouse (Portet-sur-Garonne)



Trois questions à Jean-Michel Baylet

Président du conseil général du Tarn-et-Garonne

Monsieur le Président, comment le Tarn-et-Garonne, département riverain du fleuve, ressent-il les épisodes successifs de sécheresse qui amoindrissent les débits de nos cours d'eau ?

J.-M.B. : Comme beaucoup, j'ai été impressionné par le faible débit de la Garonne du mois de juillet 2006. Une Garonne que l'on pouvait traverser à pied. Malheureusement, cette situation que l'on croyait exceptionnelle tend à se répéter sans qu'il ne soit encore possible d'en déterminer les causes exactes. Il devient de plus en plus urgent de s'organiser pour tenter de s'en prémunir parce que ces épisodes, où il s'écoule en Garonne trois fois moins d'eau que la normale, pénalisent toute une économie départementale et régionale dont la santé dépend de la ressource en eau et amoindrissent la qualité de notre environnement, du fleuve et de ses affluents.

Monsieur le Président, le Tarn-et-Garonne est l'un des quatre conseils généraux membres du Sméag. Comment percevez-vous l'action de cet établissement public sur la gestion des étiages ?

J.-M.B. : Tout d'abord, je tiens à remercier les personnes qui sont à l'origine, au milieu des années 1980, de cette idée d'un syndicat mixte pour la Garonne, tout particulièrement ma mère Evelyne-Jean Baylet qui l'a présidé jusqu'en juin 2004.

La mission première du Sméag est de défendre, au-delà des frontières départementales et régionales, l'unicité du fleuve et la solidarité nécessaire entre les populations des Pyrénées, de la plaine, puis de l'estuaire. Cette solidarité est essentielle à une utilisation optimale des faibles ressources disponibles en période de sécheresse.

Le Tarn-et-Garonne se situe alors au centre de ce bassin, sous la double influence du bassin Tarn-Aveyron et de la Garonne pyrénéenne. Le Sméag, depuis la création en 1993 du soutien d'étiage, arrive à limiter efficacement les effets les plus négatifs des sécheresses en Garonne, jusqu'à la confluence avec le Tarn. Au-delà c'est moins vrai, parce que les moyens d'actions sont



sans doute insuffisants, et j'aimerais que le bassin du Tarn-Aveyron, souvent à l'origine de la moitié des déficits observés, puisse également mobiliser des moyens suffisants à l'échelle interdépartementale.

Le dispositif de soutien d'étiage de la Garonne, échu fin 2006, a été exceptionnellement reconduit sur l'année 2007. Comment percevez-vous l'après 2007 ?

J.-M.B. : L'assemblée départementale du Tarn-et-Garonne s'est prononcée clairement sur cette question le 26 novembre 2004, tout comme d'ailleurs l'avaient fait précédemment le Sméag et les conseils généraux du Lot-et-Garonne et de la Gironde.

À la suite du débat public sur le projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas, le

conseil général s'est positionné en validant le Plan de gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège, et en retenant pour le dispositif de soutien d'étiage, l'option 2 du PGE qui complète à terme le recours à la ressource hydroélectrique par la construction du réservoir de Charlas. Le conseil général est favorable à ce projet qui permet en période d'étiage de répondre à tous les usages et d'améliorer la qualité générale des eaux du fleuve en conservant un niveau de salubrité préservant la biodiversité du milieu aquatique. Mais en l'attente de sa mise en service, il nous faudra sans doute avoir recours principalement à la ressource hydroélectrique, tout en étant bien conscient de son coût croissant et de l'impérative nécessité à ne pas pénaliser cet outil de production d'électricité, propre et renouvelable. ■

L'identité paysagère et culturelle de la Garonne

La Garonne a généré, au cours des siècles, une culture spécifique qui se transmet notamment au travers des us et coutumes ainsi que de la mémoire collective (événements exceptionnels telles que crues, sécheresses,...). L'architecture et le bâti particulier (moulins, lavoirs, fontaines, quais,...) implanté en bord de Garonne témoignent également de l'occupation et des activités humaines d'hier et d'aujourd'hui en lien avec le fleuve.

Le constat sur la Garonne

Les représentations de la Garonne s'appuient sur l'image d'un fleuve sauvage, suscitée par la présence d'espaces et d'espèces emblématiques telles que le saumon et l'esturgeon plus souvent cités que réellement observés, ou bien encore, l'évocation de son espace fluvial au travers des noms de « ramier » et d'« ilot » donnés à de nombreux lieux dits.

Enfin, le ruban de la Garonne façonne indéniablement l'ensemble des territoires traversés et forme ainsi une continuité d'authentiques paysages de vallées. Même s'il n'existe pas un seul paysage de Garonne, il apparaît toutefois des éléments clés et enjeux paysagers, qu'ils soient communs d'amont en aval du fleuve ou propres à un secteur, une zone, un morceau de la Garonne (digues, ports, gravières...).

Toutefois, l'identification de ce patrimoine culturel et paysager de Garonne comme ressource collective spécifique est encore assez peu développée. Les perceptions et les images semblent multiples et contradictoires. La méconnaissance et la faible prise en compte de cet ensemble patrimonial l'exposent de ce fait à diverses pressions et freinent leur mise en valeur. C'est un fait, l'histoire de la Garonne s'est construite de façon segmentée le long de son lit.



► Abbaye de Belleperche en Tarn-et-Garonne : la Garonne des terrasses

L'étude paysagère du Sméag

Le Sméag souhaite, avec cette première étude des paysages du fleuve dans sa globalité, depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure de l'estuaire, pouvoir apporter des préconisations utiles pour les projets de développement existants et futurs dans lesquels s'inscrit la Garonne. Elle identifie et synthétise les enjeux déjà formalisés sur certaines portions du fleuve par les études faisant référence. Elle vise aussi à constituer une première base de connaissances paysagères sur le fleuve dans son intégralité et à être suivie par d'autres démarches paysagères à l'échelle locale (type plans paysage, chartes paysagères, etc.).

Cette étude des paysages garonnais, comporte trois phases :

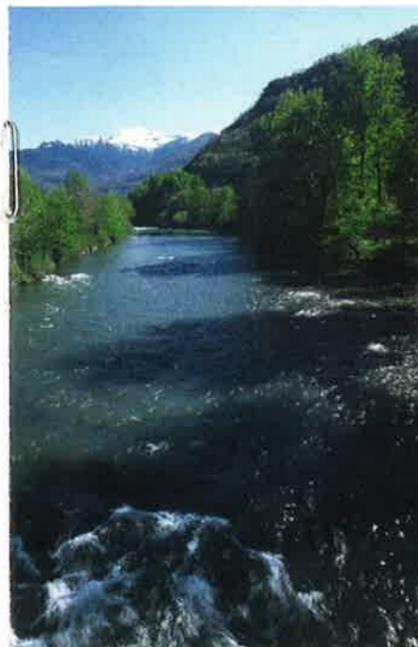
Une phase 1 construite autour d'une identification des entités de paysage le long de la Garonne, de leurs atouts et faiblesses, **une phase 2** visant à repérer des signes d'évolution des paysages et à définir des enjeux, et

enfin **une phase 3** proposant des orientations pouvant être utilisées dans les projets de développement à l'échelle plus locale.

Le comité de pilotage de l'étude a été élargi aux principales collectivités le long de la Garonne, le Sméag souhaitant associer à la démarche les acteurs locaux, afin d'adapter au mieux les préconisations de l'étude aux projets de développements existants ou futurs le long de la Garonne.

Avancement de l'étude

L'étude est aujourd'hui à la fin de la phase 2. Le diagnostic est en cours d'amélioration et la concertation des acteurs locaux se poursuit depuis début mars avec des groupes de travail répartis sur l'ensemble de la Garonne, présidés par un élu du Sméag. Ces réunions visent à prendre connaissance des projets de développement existants ou futurs sur le territoire et touchant la Garonne et à débattre autour des enjeux et objectifs à poursuivre sur ces unités paysagères de Garonne... ■



► La Garonne montagnarde



► Le moulin du Capitou : la Garonne du Comminges



► Le port de la Daurade : la Garonne toulousaine



► Tonneins : La Garonne marmandaise



► La Garonne maritime

étude

Les paysages garonnais : une longue histoire à reconstituer

Descendre la Garonne, de l'Espagne à l'Atlantique, est un récit. C'est l'histoire de l'eau qui prend de l'ampleur, devient salée... C'est aussi l'histoire des rives, histoire géologique et naturelle. Mais c'est aussi et surtout l'histoire des hommes au travers des paysages qu'ils ont construits. Depuis la révolution industrielle de la fin du XIX^e siècle et la disparition de sa fonction de transport, c'est le fait d'une attitude générale de notre société qui ne regarde le fleuve qu'avec un œil de terrien depuis ses rives... voire qui s'en détourne.

Dans ce contexte, les signes d'évolution des paysages garonnais se traduisent notamment par :

- les extensions des urbanisations diffuses sur les fonds de scène comme les coteaux, autrefois le plus souvent boisés,
- la fermeture des berges suite à l'enfrichement issu des bouleversements dans la gestion agricole,
- la négation du fleuve dans les aménagements visant à se protéger des inondations,
- le grignotage progressif de l'espace de l'eau et de sa qualité,
- la disparition du patrimoine commun que représentent les vestiges de « la société du fleuve » d'autrefois : moulins, ports, chaussées...

Les enjeux de paysage peuvent être illustrés par exemple au travers des questions suivantes :

Quels paysages de Garonne pour l'avenir ? Parfois simple reflet de l'activité humaine, le paysage peut également faire l'objet d'un projet volontaire et partagé.

Quelles gestions mettre en place ? Les bords de la Garonne sont des lieux privilégiés pour la flore, la faune et l'homme. Est-il possible néanmoins d'y cohabiter ?

Quelles relations nous lient au fleuve ? Hier, artère de liaison entre les hommes, aujourd'hui pourvoyeur en eau, espace « naturalisé » et de loisir... et demain ? ■

Trois questions à Philippe Madrelle

Sénateur, Président du conseil général de la Gironde, Conseiller général du canton de Carbon-Blanc

Quels sont les éléments du patrimoine garonnais qui vous sont chers sur votre territoire ?

P.M. : Vous posez là une question difficile car ce n'est pas le choix qui manque en Gironde. Notre département recèle notamment de nombreux ports fluviaux. Leurs cales et leurs quais en pierre construits au XIX^e siècle constituent à eux seuls un patrimoine culturel qui témoigne de ce que fut la batellerie. Je n'irai pas tous les citer mais certains de ces hauts lieux de notre patrimoine bénéficient d'une reconnaissance largement au-delà de la Gironde. Je pense en particulier à Castets en Dorthe, à Saint-Macaire ou sur la rive droite de l'estuaire à Plassac. Je n'oublie pas sur sa rive gauche Cussac-Fort-Médoc ou encore, très connu du public, le phare de Cordouan. Mais cette liste n'est pas exhaustive.

Quels sont les enjeux majeurs associés à ces éléments ?

P.M. : Il s'agit pour nous d'abord de sauvegarder ces patrimoines culturels pour assurer leur transmission aux générations futures. Si vous m'autorisez l'expression, nous n'en faisons pas des objets muséographiques. Dans le respect de leur environnement, il s'agit d'en favoriser l'accès, d'en favoriser une meilleure connaissance. Nous sommes bien dans des problématiques d'aménagement du territoire. Nous pouvons accueillir des touristes, des



autochtones, des scolaires tout en veillant à la sauvegarde et à la protection des sites.

Quel est, selon vous, le sens d'une sauvegarde et d'une valorisation de ce patrimoine paysager et culturel ?

P.M. : Sauvegarder et valoriser le patrimoine, c'est, comme je vous l'ai dit, œuvrer au développement durable des territoires. Cela passe par la mise en œuvre d'une économie touristique qui exploite positivement les ressources paysagères et culturelles dans le respect de toutes leurs composantes et, naturellement, au bénéfice des populations elles-mêmes. Découvrir, rencontrer, c'est aussi partager dans la sensibilité et une meilleure connaissance cette richesse commune. ■



Quais du port de la Lune à Bordeaux

Quelques actions et démarches locales

Un des objectifs de l'étude du Sméag sur les paysages de Garonne est de fournir un outil aux acteurs locaux pour amender les projets de développement existants et futurs dans lesquels s'inscrit le fleuve. Elle vise aussi à faire émerger des chartes paysagères ou des plans de paysages à l'échelle intercommunale. Plusieurs démarches liées à la valorisation des paysages et du patrimoine sont déjà portées par des collectivités garonnaises dont voici quelques exemples dans chaque département membre du Sméag.

Un plan pour les paysages du Grand Toulouse (31)



La Garonne à Beauzelle (31) © AUAT

Le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse bénéficie d'un paysage riche et diversifié soumis aujourd'hui à de fortes pressions, avec l'important développement de l'urbanisation. Déjà, une perte de diversité et une banalisation des paysages est perceptible, avec l'apparition de grands espaces monofonctionnels urbains et agricoles, un réseau hydrographique peu visible, etc. La question des moyens à utiliser pour accompagner l'évolution des paysages a entraîné les élus à inscrire la réalisation d'un plan paysage dès le premier programme de la Charte pour l'environnement de cette communauté d'agglomération, adoptée en 2004. Porté par le Grand Toulouse et confié à l'agence d'urbanisme (AUAT), ce plan paysage a pour ambition de fournir des orientations d'actions et des outils pour mieux prendre en compte les paysages dans l'action publique au sein du Grand Toulouse et accompagner leurs transformations. Concrètement, le travail sera

concrétisé par la production d'un fascicule par entité paysagère proposant des orientations et un fascicule regroupant des fiches thématiques de conseils sur les outils disponibles. Ce plan paysage est destiné aux 25 communes mais également à tous les acteurs pouvant agir sur les paysages du Grand Toulouse. Le diagnostic a permis de dégager les atouts et les faiblesses des six entités paysagères et trois enjeux généraux, dont en particulier l'importance de mettre en valeur le réseau hydrographique et de l'utiliser comme support de continuités vertes. La finalisation de l'outil est prévue pour la fin 2007, le travail étant réalisé depuis 2005 en concertation avec plusieurs partenaires.

Infos : Laurence GOT VILLIER, relation presse du Grand Toulouse, l.gotvillier@grandtoulouse.org.

Sentier garonnais (82)



Méandre de St-Germain © Conseil général 82

Depuis 2006, le conseil général du Tarn-et-Garonne travaille à la création d'un sentier de randonnée sur l'ensemble du linéaire garonnais de plus de 70 kilomètres dans le département, soit sur 27 communes riveraines, de Grissoles à Lamagistère. L'objectif principal de ce projet est la découverte des richesses environnementales, du patrimoine culturel et historique du corridor garonnais mais aussi l'information, la sensibilisation et l'éducation du public aux problématiques, rôles, et enjeux de Garonne et de ses milieux. Ce sentier constituera un axe le long du corridor garonnais, avec des « portes » ouvertes entre villages et Garonne, via des boucles locales et des itinéraires de plus grande ampleur pour relier la Garonne à son arrière-pays. Plusieurs communes, comme Castelsarrasin, Escatalens, Grissoles, etc., ont réalisé ou projeté des aménagements de valorisation paysagère et environnementale du corridor garonnais. A titre d'exemples, on

peut citer la réouverture d'anciens bras de Garonne, l'ouverture ou l'entretien du sentier en bordure du fleuve, la création de liaisons entre la Garonne et la piste cyclable du canal latéral ou encore la réhabilitation du petit patrimoine bâti traditionnel. Le sentier « corridor garonnais » contribuera à relier certains sites remarquables en promouvant les sports de pleine nature. Ce sentier permettra aussi de canaliser la fréquentation du public vers certains sites pour préserver les milieux les plus sensibles et en particulier la quiétude de la faune garonnaise. Une étude cadastrale, qui permettra d'arrêter le tracé final, est aujourd'hui en cours.

Infos « sentier corridor garonnais » : Sébastien DUBOIS, Technicien Randonnée - espaces naturels sensibles au service environnement du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, sebastien.dubois@cg82.fr et auprès des mairies concernées.

Vivre avec le fleuve (47)



© communauté Val de Garonne

A la création de la communauté de communes du Val de Garonne en 1997, le tourisme a été considéré comme un enjeu majeur. En complément d'un développement du tourisme fluvial sur le canal de Garonne, il est apparu important de valoriser l'identité patrimoniale, culturelle et sociologique en prenant appui sur la Garonne, fleuve omniprésent sur ce territoire. De cette volonté d'affirmer l'appartenance de la population locale au fleuve Garonne est né le projet « Gens de Garonne », sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune. Le village de Couthures-sur-Garonne, petite bourgade à 5 km de Marmande, vouée à la cause de la Garonne, souvent totalement inondé par les fortes crues, lieu de vie des derniers pêcheurs professionnels en Garonne, a été retenu pour accueillir ce projet. « Gens de Garonne » est un spectacle Scénovision®,

mélangeant les techniques de l'audiovisuel et du théâtre au service d'une histoire. Il est destiné au grand public, clientèle locale et touristique, scolaire, et est accessible toute l'année depuis juin 2006. Le public y découvre une tranche de vie des populations riveraines de Garonne ayant appris à vivre avec le fleuve au travers d'événements heureux ou malheureux, les inondations servant de fil conducteur du spectacle. A l'espace Scénovision® sont associés un bâtiment d'exposition, une boutique de produits du terroir et une guinguette, l'ensemble étant géré par l'office de tourisme du Val de Garonne.

Infos : Philippe MARMIESSE, directeur de l'OT du Val de Garonne, tourisme@valdegaronne.com ; Scénovision® Gens de Garonne : 05 53 20 67 76 ; www.gensdegaronne.com

Respecter les valeurs du territoire (33)



© communauté de communes de Montesquieu

La communauté de communes de Montesquieu a réalisé une charte paysagère permettant de promouvoir un développement équilibré et durable, évitant la banalisation et respectant les valeurs du territoire. Protéger et respecter son environnement pour garantir une harmonie des paysages existants tout en maîtrisant la pression industrielle et foncière, font partie des objectifs du développement durable. Joutant l'agglomération bordelaise, la communauté de communes de Montesquieu est en position stratégique offrant en particulier un cadre de vie de qualité : paysage bocager, vignoble jardiné, forêt cultivée, etc. C'est pour cette raison que la collectivité a souhaité réaliser une charte paysagère de manière à limiter les dégradations qui pourraient altérer ce cadre de vie.

Plus d'un an de travail a été nécessaire au Conseil d'architecture d'urbanismes et d'environnement (CAUE) de la Gironde, pour identifier le territoire avec ses caractéristiques géologiques, paysagères, ses traditions, son agriculture en s'appuyant sur les regards croisés des acteurs du paysage (élus, acteurs socio-économiques, etc).

Le document finalisé établit des recommandations et une carte de vigilance à long terme, qui serviront d'une part aux différents PLU ou POS des communes et d'autre part permettront à la communauté de communes d'intégrer la question paysagère dans les décisions de développement, d'aménagement et d'urbanisme.

Avant que le schéma de secteur ne soit rédigé et n'ait de prévalence sur les PLU des communes, il convient d'inciter les communes en révision de PLU d'intégrer dans leur PADD et règlement d'urbanisme les préconisations de la charte. Certaines communes ont déjà adhéré grâce au rôle de personnes publiques associées de la communauté de communes. La collectivité et par son intermédiaire, le CAUE, apporte un soutien aux communes qui souhaitent approfondir la charte sur des projets municipaux (ex. création de lotissement gestion des eaux pluviales d'une voirie, mise en valeur d'un parc floral, des cours d'eau, d'un programme d'embellissement...). Enfin, cette charte s'adresse aussi à la communauté de communes en tant que maître d'ouvrage d'opérations dans ses domaines de compétence (environnement, aménagement de l'espace, développement économique et touristique).

Infos : *Nathalie GARCIA, Service environnement de la communauté de communes de Montesquieu, environnement@cc-montesquieu.fr*

Enrichir le regard des acteurs locaux (33)



► Méandres de Garonne © pays Cœur-entre-deux-mers

La charte de développement du pays Cœur Entre-deux-mers a été approuvée en juin 2004. Aujourd'hui, le territoire du pays Cœur Entre-deux-mers, partiel-

lement inclus dans l'aire métropolitaine bordelaise est soumis à une pression urbaine sans précédent. Pour mettre en œuvre les grandes orientations de la charte, pour sensibiliser les différents acteurs locaux et collectivités territoriales et faire émerger un projet concerté de territoire, le pays Cœur Entre-deux-mers, et notamment sa commission culture, a souhaité mettre le paysage et l'identité locale au cœur de sa politique. La charte de développement du pays a en particulier mis en avant l'importance de la valorisation et de la préservation des espaces naturels, l'importance de la lutte contre le mitage de l'urbanisation afin de préserver et de mieux mettre en valeur l'identité paysagère locale. Par ailleurs elle a désigné le fleuve comme élément décisif dans la création d'emplois nouveaux portés par le besoin de la nature (pêche, tourisme, initiation à l'environnement) et d'un axe potentiel nouveau pour les déplacements. Elle a également placé dans les orientations la préservation des zones viticoles, éléments majeurs dans la vallée de la Garonne.

Pour la démarche en cours sur les paysages du pays, située entre celle d'un Atlas de paysage et celle d'un plan paysage, le pays a fait appel à l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux. Le travail sera concrétisé par la remise aux responsables du pays d'une plaquette. Elle contribuera à sensibiliser, à éveiller et à enrichir le regard des acteurs locaux sur les paysages et le développement de l'urbanisation.

Depuis début 2007, les entités du paysage ont été délimitées, les enjeux identifiés et les propositions d'actions sur ces entités ont été discutés avec acteurs locaux et institutionnels.

Des zooms ont été faits sur plusieurs secteurs du Cœur-entre-deux-mers, qui seront développés à la demande avec les élus des territoires concernés.

Les responsables du pays Cœur Entre-deux-mers vont donc pouvoir à présent envisager les prolongements possibles au diagnostic paysager et aux propositions avancées pour un développement harmonieux du territoire. Une rencontre s'est tenue le 26 juin à 17h à la mairie de Cadillac.

Infos : *Hélène LABERTHE, Chef de projet, hlaberthe@coeurentre2mers.com. Pour plus d'informations sur le Pays Cœur-entre-deux-mers : www.coeurentre2mers.com. N'hésitez pas à vous inscrire en ligne au journal du Pays.*

47 communes pour un estuaire (33)



► Berges de l'estuaire

La charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde est un document de référence pour orienter les actions dans un souci d'harmonisation, d'unité et de développement durable commun aux deux rives du plus grand estuaire d'Europe occidentale.

Portée par le SMIDDEST (syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde) et réalisée sur la période 2002 à 2006 en partenariat avec l'État (DIREN et DDE), les régions Aquitaine et Poitou-Charentes, et les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime, la charte a pour objet de concilier développement du territoire et conservation des espaces et des espèces.

Elle concerne principalement les 47 communes riveraines de l'estuaire, de Saint-Georges de Didonne à Bourg en rive droite et du Verdon à Ludon en rive gauche, même si certains thèmes abordés dépassent largement ce cadre.

La spécificité de la charte est qu'elle porte sur deux échelles différentes simultanément : tout d'abord l'estuaire dans son ensemble et sur les sites de projets, afin d'aider concrètement à l'émergence de la qualité paysagère et environnementale dans les programmes et les réalisations d'aménagements. Les propositions se présentent sous forme de plans-guides, réalisés en partenariat avec les collectivités concernées, à leur demande.

Cinq orientations majeures pour un développement harmonieux de l'estuaire ont été dégagées et déclinées en une cinquantaine de fiches-action. Chaque fiche identifie les sites concernés, les principes d'aménagement à adopter, les acteurs à mobiliser et les outils et moyens existants ou à mettre en œuvre.

Réalisés à la demande des collectivités locales, les 26 plans-guides aident en outre à mieux comprendre les principes préconisés par la Charte pour un aménagement de qualité des sites estuariens. ■

Infos : *Syndicat mixte de développement durable de l'estuaire de la Gironde, smiddest@wanadoo.fr*

Coopération transfrontalière... ça continue !



► Sentier sur la Garonne : passerelle sur le Terme, ruisseau frontalier entre la France et l'Espagne

Le projet Interreg IIIA « la vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier » est officiellement terminé depuis le 31 mars 2007. Ce projet a permis d'élaborer un diagnostic commun et partagé sur les enjeux de la Garonne, de mettre en valeur le fleuve par des chantiers de restauration et de nettoyage mais aussi de sensibiliser et communiquer autour du patrimoine que constitue la Garonne. Dans quelques se-

maines, il sera enfin possible de se promener en bords de Garonne de la France à l'Espagne.

Déjà des suites de ce projet sont en cours de définition ou de réalisation : mise en place d'un système de récupération des déchets au Plan d'Arem, réunions de restitution de l'étude de la dynamique du fleuve, projets de restauration de la végétation dans le Val d'Aran, etc. ■

information

Déversement de cuve à Ambès

En janvier, suite à l'éventration d'un bac de pétrole brut sur le site de l'entreprise Terminal Pétrolier de Bordeaux situé sur la commune d'Ambès, une nappe d'hydrocarbure de 50 000 L s'est répandue sur le réseau routier et la Garonne.

La phase d'urgence est achevée mais les opérations de dépollution se sont poursuivies dans les jalles situées derrière le dépôt et se sont terminées fin mars. Sur les berges, deux sociétés spécialisées ont mobilisé 40 personnes pour pomper ou récupérer manuellement le polluant flottant, faucher la végétation souillée et rincer celle-ci. Les déchets générés stockés en benes ont été évacués vers l'usine SIAP d'incinération de déchets industriels spéciaux. Des opérations d'écoulement ont permis de récupérer 1 200 m³ de pétrole brut dans le décanteur du dépôt qui a été utilisé comme stockage provisoire d'une partie des déchets liquides pompés dans le milieu ou sur le site. La cartographie des sols pollués sur le site a été lancée en fin de mois. Un coordinateur sécurité protection de la santé a été mobilisé pour veiller à la bonne hygiène et sécurité des chantiers en cours. Le Cedre est toujours mobilisé pour apporter son assistance technique dans le domaine de la dépollution du milieu naturel. ■

manifestation

Une trentaine d'associations s'est regroupée autour de la compagnie Arthémuses 31 pour programmer une manifestation festive au départ de « Tolosa » jusqu'au Val d'Aran du 12 au 29 juillet 2007.

Elles suivront « Garona » autour du thème de l'eau et d'un symbole, colporter une cruche d'eau de ville en ville jusqu'à sa source, pour amener une réflexion autour de cet élément essentiel de la vie. Seront proposés à cette occasion dans les villes et villages étapes, des animations de rue, des concerts, contes autour des fontaines ou des lavoirs, des spectacles en soirée, des expositions, des diaporamas, films et conférences. ■

Le Plan d'Arem : rien de rassurant !



« Mercredi 18 avril à 22h30, le câble du clapet qui règle le niveau d'eau du barrage a lâché libérant un volume d'eau important vers l'aval. Cette lame d'eau n'a pas occasionné de dégâts. À Fos (31), le camping municipal a été évacué, le système d'alerte ayant été tout normalement déclenché par cette montée soudaine du fleuve.

Les élus de la haute vallée de la Garonne et la population s'interrogent sur ce dysfonctionnement important du barrage.

Que ce serait-il passé pour les pêcheurs et les riverains si cette montée soudaine du fleuve avait eu lieu en plein jour ?

Il est indispensable que le futur système d'alerte des crues intègre un poste de mesure à l'aval immédiat du Plan d'Arem en complément des postes de mesure qui seront en place dans le Val d'Aran.

Par ailleurs, l'administration de tutelle (la Drire) se doit de fournir aux collectivités toutes les précisions sur les mesures de sécurité de cet ouvrage, les informations du gestionnaire qui se veut rassurant n'ont pas l'objectivité nécessaire. » ■

Jean LAFONT- Maire de FOS

Étude de traçage d'une nappe de pollution en Garonne

Afin de permettre aux collectivités concernées la mise en protection des captages en Garonne pour l'alimentation en eau potable, le Sméag a décidé d'engager une étude pour la simulation de la propagation d'une nappe de pollution en Garonne (délibération du 23 mars 2006), en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les départements concernés.

La zone concernée s'étend de l'aval de Toulouse en Haute-Garonne à la confluence du Dropt en Gironde (soit environ 200 km de Garonne sur trois départements), concerne principalement 9 producteurs d'eau, 18 captages d'eau potable dans la Garonne et plus de 300 000 habitants.

Il s'agit de simuler et modéliser le parcours d'un flux de polluant dans la Garonne à l'aide de colorants de couleur rouge (rhodamine B), jaune ou vert (fluorescéine), couramment utilisés dans les études de traçage. Ces opérations très spectaculaires sont encadrées par des procédures d'autorisations et justifient l'information préalable des communes riveraines, des sociétés de pêche et autres usagers de l'eau.

Trois campagnes de mesures sont prévues : en étiage (basses eaux, été 2007), en eaux moyennes, et en crue (hautes eaux, jusqu'à début 2008) en fonction des conditions hydrologiques. ■

la vie du Sméag

Le Sméag s'agrandit



Le Sméag compte deux agents de plus dans son équipe.

Olivier BERTHÉZÈNE, attaché territorial, au poste des finances et marchés publics, ainsi que des questions juridiques. Diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence dans la section services publics et d'un DESS de gestion publique, il a travaillé en tant que directeur général adjoint des services d'une commune de l'Agglomération montpelliéraine.



Elisa RICHARD au poste de la mise en œuvre du schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne. Elle s'occupe également de l'étude paysagère en cours dans le cadre du Plan Garonne. Diplômée d'un DESS de gestion des zones humides (biodiversité et ingénierie), elle a travaillé en tant que chargée d'études environnement à l'Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire (AUAT) de l'aire urbaine toulousaine. ■

Le Sméag compte un nouvel élu parmi ses membres



Bernard FATH, maire de Léognan, conseiller général du canton de La Brède, a été désigné comme le nouveau représentant du département de la Gironde au sein du Sméag.

Reconnaissance d'entités paysagères et culturelles : une volonté territoriale

De l'élaboration d'une charte paysagère à un plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne, les élus conjuguent leurs efforts depuis plusieurs années et ont su mobiliser les collectivités terri-

toriales, acteurs majeurs dans la mise en œuvre du développement durable sur les territoires. Dotées de la capacité d'agir et de s'organiser, elles jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation et la mobilisation pour transformer leurs modes de production et de consommation. Un acte civique, mais également une action politique forte car essentielle pour le bien-être des générations futures : « Nous sommes dépositaires d'un héritage et nos actions d'aujourd'hui doivent s'inscrire dans le long terme ». ■

Directeur de la publication : Jean Cambon
Comité de rédaction

Jean Verdier (Directeur), Olivier Berthézène, Aline Chaumel, Marie-Claude Fabre, Marianne Ginesta, Claire Kerviel, Bernard Leroy, Sylvain Macé, Elisa Richard, Fabienne Sans, Paul Simon

Réalisation et mise en page :

Agence Place publique (Toulouse)

Photogravure et impression : Imprimerie 34

Crédits photos sauf mention particulière :

Didier Taillefer / Sméag

N° ISSN : 1636-1369

Trimestriel d'information édité à 3500 exemplaires par le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, 61 Rue Pierre-Cazeneuve, 31 200 Toulouse.

Tél. : 05 62 72 76 00 / fax : 05 62 72 27 84

E-mail : smeag@wanadoo.fr

Site : www.eptb-garonne.fr

Site : www.garona-i-garonne.com